

M. Alexander: Non. Je n'ai que quatre minutes. Je voudrais vous lire un petit récit, avant de devoir reprendre mon siège. Ce récit est tiré de *Life for the Choosing*, 44^e rapport annuel (1969) du *Board of Evangelism and Social Service* de l'Église Unie du Canada. Il y est question de la pauvreté à Vancouver. Je fais même appel à la circonscription d'un autre député! Je lis à la page 94:

Quand on est vieux et seul et que les dépenses quotidiennes se mesurent en petite monnaie, la hausse des prix est plus qu'un inconvénient. Elle étouffe les derniers petits plaisirs de la vie et éteint toute lueur d'espoir en des jours meilleurs.

On a demandé à M^{me} McLeod comment elle faisait pour vivre avec \$1.54 par jour. Misérablement, répondit-elle. Mais écoutez ceci:

Les vieux, d'après M^{me} McLeod, ressentent peu le besoin ou le désir de nourriture riche, telle que biftecks, côtelettes ou rôtis. Elle guette les aubaines, le foie, les ailes de poulet et la saucisse à bon marché; les os à moelle, à 10c. ou 15c. chacun, font partie du menu quotidien.

On pourrait presque appeler cela *soul food*, monsieur l'Orateur.

«J'apprête une bonne soupe avec deux ou trois os et quelques légumes, dit-elle. J'en prépare suffisamment pour une semaine et je la dépose dans des pots à confitures dans mon réfrigérateur. J'en mange un tous les jours à midi.»

J'aimerais savoir, monsieur l'Orateur, si le gouvernement va mettre en pratique les principes de la société juste. Le peuple canadien attend des directives. J'exhorte le gouvernement à ne pas hésiter à lui faire connaître ses idées. Je sais cependant qu'il n'a pas d'idées.

Il y a une crise à combattre, monsieur l'Orateur. Les Canadiens ne peuvent tolérer les prix astronomiques de la viande, des vêtements, des maisons ou des loyers. Le peuple a besoin de direction. C'est là le rôle du gouvernement. C'est pourquoi ses partisans occupent ici 155 sièges-temporaires. Je vous remercie, monsieur l'Orateur, de m'avoir permis de terminer.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est dix heures il est de mon devoir d'informer la Chambre en conformité de l'article 58(11) du Règlement que les délibérations sur la motion sont considérées comme terminées.

Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) va annoncer, je crois, les travaux de la Chambre.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Basford: Monsieur l'Orateur, au nom du leader du gouvernement à la Chambre, il serait utile, je pense, de consigner au

compte rendu les travaux de demain; puis-je rappeler aux députés que la séance s'ouvrira à dix heures du matin. Nous mettrons d'abord en délibération l'article n° 75 qui figure au *Feuilleton*, la troisième lecture du bill C-192, concernant la loi nationale sur l'habitation. Ensuite nous aborderons l'article n° 82, l'étape du rapport et la troisième lecture du bill C-201, modifiant aussi la loi nationale sur l'habitation. Après quoi, nous passerons à l'article n° 78, l'étape du rapport du bill C-195, modifiant la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, et à l'article n° 90 du *Feuilleton*, deuxième lecture et renvoi au comité plénier du bill C-207, concernant les subventions aux transports dans la Région atlantique. Si nous terminons tout cela demain, alors, mercredi, nous passerons à l'article n° 4 du *Feuilleton*, l'étape du rapport du bill C-120, concernant les langues officielles.

MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre, aux termes de l'article 40 du Règlement, est censée avoir été présentée.

LE CANADIEN-NATIONAL—LES CONSULTATIONS AU SUJET DES EMPLOYÉS RETRAITÉS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je crois qu'on a demandé que cette discussion soit remise à un autre jour, où le ministre sera présent. En ce moment, peut-être pourriez-vous donner la parole au député de Surrey (M. Mather).

LA LUTTE CONTRE LE BRUIT—LES MESURES POUR COMBATTRE UN PROBLÈME NATIONAL

M. Barry Mather (Surrey): Il n'y a pas longtemps, monsieur l'Orateur, à l'appel de l'ordre du jour, j'ai voulu poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social une question relative au bruit, en particulier au bruit industriel. Je voulais savoir quelle attention le gouvernement donnait à ce secteur très important de l'hygiène publique.

Les États-Unis reconnaissent maintenant le bruit comme une des grandes maladies non mortelles et ont pris des mesures législatives pour le combattre. Monsieur l'Orateur a alors jugé la question irrecevable; je profite donc de la motion d'ajournement pour la soulever de nouveau.

Les députés se souviendront qu'il y a quelques semaines un projet de loi dont j'étais l'auteur a subi la première lecture. Il visait à limiter à 85 décibels le niveau du bruit dans